

Revue générale de droit



Jean-Louis BAUDOUIN, Patrice DESLAURIERS (dir.), *Droit à l'égalité et discrimination : Aspects nouveaux*, Association Henri Capitant (section québécoise), Montréal, Yvon Blais, 2002, 330 pages, ISBN 2-89451-556-1

Pierre-Claude LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, 2^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 410 pages, ISBN 2-89451-591-X

Andrée LAJOIE, *Quand les minorités font la loi*, Paris, P.U.F., 2002, 217 pages, ISBN 2-13-052330-7

Pierre LAPORTE, Hélène OUMET, *Code du travail du Québec, Législation, Jurisprudence, Doctrine*, Montréal, Wilson & Lafleur, 14^e édition, 2001, 852 pages, ISBN 2-89127-547-0

OUVRAGE COLLECTIF, *Le droit à l'égalité : les tribunaux d'arbitrage et le Tribunal des droits de la personne*, Montréal, Themis, 2001, 273 pages, ISBN 2-89400-142-8

Jeffrey TALPIS, *If I am from Grand-Mère, Why Am I Being Sued in Texas?: Responding to Inappropriate Foreign Jurisdiction in Quebec-United States Crossboarder Litigation*, Montréal, Themis, 2001, 250 pages, ISBN 2-89400-139-8

Daniel TURP, *Le droit de choisir : Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*, Montréal, Themis, 2001, 996 pages, ISBN 2-89400-158-4

J.-P. VILLAGGI, *L'évaluation psychologique dans le contexte légal : Sources et commentaires*, Cowansville, Yvon Blais, 2001, 284 pages, ISBN 2-89451-498-0

Carmelle Salomon-Labbé et Keith Hanna

Volume 33, numéro 1, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027549ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027549ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Salomon-Labbé, C. & Hanna, K. (2003). Compte rendu de [Jean-Louis BAUDOUIN, Patrice DESLAURIERS (dir.), *Droit à l'égalité et discrimination : Aspects nouveaux*, Association Henri Capitant (section québécoise), Montréal, Yvon Blais, 2002, 330 pages, ISBN 2-89451-556-1 / Pierre-Claude LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, 2^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 410 pages, ISBN 2-89451-591-X / Andrée LAJOIE, *Quand les minorités font la loi*, Paris, P.U.F., 2002, 217 pages, ISBN 2-13-052330-7 / Pierre LAPORTE, Hélène OUMET, *Code du travail du Québec, Législation, Jurisprudence, Doctrine*, Montréal, Wilson & Lafleur, 14^e édition, 2001, 852 pages, ISBN 2-89127-547-0 / OUVRAGE COLLECTIF, *Le droit à l'égalité : les tribunaux d'arbitrage et le Tribunal des droits de la personne*, Montréal, Themis, 2001, 273 pages, ISBN 2-89400-142-8 / Jeffrey TALPIS, *If I am from Grand-Mère, Why Am I Being Sued in Texas?: Responding to Inappropriate Foreign Jurisdiction in Quebec-United States Crossboarder Litigation*, Montréal, Themis, 2001, 250 pages, ISBN 2-89400-139-8 / Daniel TURP, *Le droit de choisir : Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*, Montréal, Themis, 2001, 996 pages, ISBN 2-89400-158-4 / J.-P. VILLAGGI, *L'évaluation psychologique dans le contexte légal : Sources et commentaires*, Cowansville, Yvon Blais, 2001, 284 pages, ISBN 2-89451-498-0]. *Revue générale de droit*, 33(1), 163–170. <https://doi.org/10.7202/1027549ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Jean-Louis BAUDOUIN, Patrice DESLAURIERS (dir.), *Droit à l'égalité et discrimination : Aspects nouveaux*, Association Henri Capitant (section québécoise), Montréal, Yvon Blais, 2002, 330 pages, ISBN 2-89451-556-1.

Il ne fait aucun doute que l'année 2000 symbolise le début du nouveau millénaire. D'un point de vue juridique, cette année est aussi importante puisqu'elle marque le 25^e anniversaire de la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'instrument législatif québécois consacrant les droits les plus fondamentaux. Pour souligner cet événement, la section québécoise de l'Association Henri Capitant a tenu un colloque le 9 février 2001, au cours duquel il traitait du droit à l'égalité.

En plus des 8 textes issus du colloque du 9 février 2001, ce livre regroupe 5 présentations émanant des rapporteurs québécois livrées lors des Journées franco-belges en mai 2001. Ce second colloque avait également pour thème la discrimination. Cet ouvrage a été préparé sous la direction du juge Jean-Louis Baudouin, président de la section québécoise de l'Association, et Patrice Deslauriers, professeur de droit à l'Université de Montréal.

Les conférenciers ont analysé le droit à l'égalité selon différents domaines. Sur les 8 textes issus du premier colloque, 2 traitent du harcèlement sexuel en mi-

lieu de travail, alors que 3 portent sur l'homosexualité. Ces derniers font état de l'évolution législative et jurisprudentielle du droit à l'égalité dans ce contexte. Les autres sujets abordés concernent le 25^e anniversaire de la Charte québécoise, l'équité salariale, la notion « d'handicap » dans le contexte d'accès à l'emploi, puis les cas de discrimination pouvant résulter des tests de sélection.

Quant aux analyses présentées lors des Journées franco-belges, elles abordent aussi la notion de discrimination selon divers aspects. Deux rapporteurs québécois ont axé leur analyse sur le droit du travail. L'un traitait de la discrimination subie en milieu de travail, alors que l'autre se penchait sur le rôle de l'arbitre de grief et celui du Tribunal des droits de la personne en matière de discrimination. Les autres textes portent sur la discrimination en droit de la famille, en droit des affaires, puis dans la vie publique.

Cet ouvrage présente un intérêt certain pour les professeurs, les praticiens et les juges. Il permet, notamment, de constater les divers contextes dans lesquels le droit à l'égalité peut être invoqué.

Carmelle SALOMON-LABBÉ

Pierre-Claude LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, 2^e édi-

tion, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 410 pages, ISBN 2-89451-591-X.

Cet ouvrage de plus de quatre cents pages a de quoi réjouir ceux et celles qui se sentent mystifiés par la complexité de la recherche juridique. Écrit par le professeur Pierre-Claude Lafond de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal, ce livre a le mérite de présenter les techniques de repérage des documents imprimés et également des documents informatiques.

Tout comme dans la première édition, cet ouvrage est divisé en quatre modules. Les deux premiers démontrent comment repérer des lois et règlements québécois et fédéraux, de les mettre à jour, et de trouver leur date d'entrée en vigueur. Le troisième module explique comment trouver des causes de jurisprudence, de vérifier si un jugement a été porté en appel et avec quel résultat, et de repérer de la jurisprudence citée. Le quatrième module est consacré au repérage de la doctrine juridique.

Ces quatre modules présentent efficacement la matière traitée grâce notamment à plusieurs titres et à plusieurs tableaux. De plus, cet ouvrage guide bien l'utilisateur en lui présentant les techniques de recherche étape par étape.

Outre les modules, l'ouvrage contient une légende d'information qui explique la façon dont le contenu du livre est présenté, un lexique informatique, une table des matières, une bibliographie, et un index analytique.

Cet ouvrage, qui se consulte très bien comme un guide pratique, intéressera particulièrement toute personne qui doit entreprendre une recherche juridique. Il va sûrement faciliter cette tâche et la rendre un peu plus paisible et efficace.

Keith HANNA

Andrée LAJOIE, *Quand les minorités font la loi*, Paris, P.U.F., 2002, 217 pages, ISBN 2-13-052330-7.

Andrée Lajoie est professeure à l'Université de Montréal. Son ouvrage, intitulé *Quand les minorités font la loi*, porte sur l'intégration au droit des valeurs prônées par certains groupes minoritaires. Elle a choisi d'étudier le cas des homosexuels, des femmes, des Autochtones et des Québécois.

D'entrée de jeu, Mme Lajoie définit le terme « minorité », puis trace une distinction entre les minorités sociales et les minorités politiques. Selon elle, les homosexuels de même que les femmes constituent des minorités sociales, alors que les Autochtones et les Québécois sont des minorités politiques.

Pour chaque catégorie, l'auteure décrit les valeurs prônées. Parmi ces valeurs figurent, l'égalité, la dignité, la solidarité sociale, l'*empowerment*, la liberté physique, l'autodétermination politique, le pouvoir politique et le contrôle du territoire. Bien que certains groupes minoritaires revendiquent dans certains cas les

mêmes valeurs, ils n'y accordent pas nécessairement la même importance.

Une section distincte traite des valeurs prises en compte par les tribunaux, les législateurs et les gouvernements. Il est intéressant de constater que l'intégration des valeurs minoritaires par le pouvoir judiciaire ne se produit pas de la même manière que l'intégration par le pouvoir politique. Il faut également souligner que le processus d'intégration varie selon qu'il s'agisse d'une minorité sociale ou politique.

La 2^e partie traite des conséquences pour la gouvernance qui découlent de l'intégration au droit des valeurs revendiquées par les minorités. Pour permettre une meilleure compréhension du processus et des mécanismes d'intégration, l'auteure décrit notamment le rôle, le fonctionnement et le comportement des tribunaux et des acteurs politiques en regard des diverses valeurs que revendiquent les groupes minoritaires. À la lecture de cette partie, le lecteur notera qu'il y a interaction entre les tribunaux, les législateurs et le gouvernement. Mme Lajoie démontre comment cette interaction opérée lors de l'intégration des valeurs minoritaires engendre une « nouvelle architecture du pouvoir étatique » et explique en quoi la hiérarchie des normes est par conséquent modifiée. Elle poursuit son analyse en traitant des incidences de cette modification sur les rapports de gouvernance politique. Avant

d'approfondir le sujet, l'auteure définit le terme « gouvernance », puis explique brièvement les concepts de *corporate governance* et de gouvernance politique.

Pour conclure, Mme Lajoie examine la portée des résultats de son analyse en tenant compte à la fois du contexte canadien et du contexte français. Elle expose également les diverses leçons à tirer de ces résultats.

Cette publication sera fort bien accueillie par les juristes intéressés par l'aspect social et politique du droit ou par sa formation.

Carmelle SALOMON-LABBÉ

Pierre LAPORTE, Hélène OUMET, *Code du travail du Québec, Législation, Jurisprudence, Doctrine*, Montréal, Wilson & Lafleur, 14^e édition, 2001, 852 pages, ISBN 2-89127-547-0.

La 14^e édition de l'Alter Ego du Code du travail a pour objet les décisions relatives au Code du travail rendues par le Tribunal du travail, le Tribunal d'arbitrage et les tribunaux supérieurs. Également répertoriées sont certaines décisions de la Commission des relations du travail (C.R.T.) et du Conseil des services essentiels (C.S.E.).

Le mode de présentation de la quatorzième édition est sensiblement le même que la treizième¹. Le contenu, par contre, a

1. Pour la recension de la treizième édition, voir : (2002) 32 *R.G.D.* 187-188.

été modifié et est à jour en date du 31 décembre 2000. Cette édition se distingue de la précédente notamment en raison de l'inclusion de notes explicatives de la Loi modifiant le Code du travail ainsi que son texte.

Cette publication contient aussi le texte du Code du travail ainsi que ses règlements d'applications, et un extrait de la Charte de la langue française. Un résumé succinct des décisions les plus pertinentes est ensuite présenté pour chaque article du Code. Il y a également des renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles et des références à la doctrine.

L'ouvrage inclut également une annexe portant sur le partage constitutionnel des compétences législatives en matière de relations de travail, et une liste d'abréviations. Le recueil est complété par une table de jurisprudence, une table de doctrine, ainsi qu'un index du Code du travail.

L'Alter Ego du Code du travail représente une excellente source de référence dans le domaine du droit du travail. L'information est abondante, bien expliquée et facile à repérer. Cette publication s'avère donc un outil de premier plan pour les juristes et les étudiants.

Keith HANNA

OUVRAGE COLLECTIF, *Le droit à l'égalité: les tribunaux d'arbitrage et le Tribunal des droits de la personne*, Montréal, Thémis, 2001, 273 pages, ISBN 2-89400-142-8.

Le 28 avril 2000, à Montréal, se tenait un colloque organisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Centre de recherche en droit public et l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Les participants se réunissaient pour discuter d'un sujet fortement controversé : la mise en œuvre de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* dans un milieu de travail syndiqué.

La problématique qui incita la tenue de ce colloque peut s'expliquer comme suit : lorsqu'une personne travaillant dans un milieu syndiqué s'estime victime de discrimination, elle peut, soit soumettre sa plainte à l'arbitre de griefs, ou adresser sa plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour ensuite saisir, le cas échéant, le Tribunal des droits de la personne. L'arbitre de griefs, le premier forum, est l'institution propre au monde du travail syndiqué. Son mandat est de décider du sort des différends découlant de l'application de la convention collective. Sans outrepasser ses pouvoirs, l'arbitre de griefs peut trancher les questions liées à l'application de la Charte québécoise. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que le Tribunal des droits de la personne forment, quant à eux, le deuxième forum et, de ce fait, la deuxième institution qui a pour mandat de protéger les droits de la personne. Plus précisément, le Tribunal des droits de la personne est un organisme spécialisé en matière de

discrimination. Comme le précisent les participants au colloque, ces deux forums compétents appartiennent à des sphères de droit distinctes : l'un s'intéresse au droit de rapports collectifs au travail, il s'agit de l'arbitre de griefs, alors que l'autre protège les droits individuels de la personne. Dans ce contexte, lequel de ces deux forums compétents est le plus approprié lorsqu'il est question de mettre en œuvre la norme de l'égalité? Voilà la problématique dont ont débattu les participants au colloque.

Cet ouvrage regroupe dix-sept actes de colloque résultant de la présentation des dix-neuf participants. Il traite de la problématique en deux parties, telle qu'elle a été présentée au colloque. La première partie, intitulée « La dimension empirique : La comparaison de deux juridictions », présente le problème selon la dimension empirique. La deuxième partie, intitulée « La dimension normative : Quel devrait être le forum compétent? », expose l'aspect normatif de la problématique.

Fondée sur des données relatives à la discrimination en milieu de travail, la dimension empirique présente les statistiques résultant de la comparaison des décisions rendues par le Tribunal des droits de la personne et les sentences arbitrales de griefs. Font l'objet de cette démarche, les décisions et sentences rendues entre 1992 et 1999. Les résultats obtenus ont par la suite fait l'objet de commentaires détaillés et contrastés portant notamment sur la méthodologie utilisée, l'échantillonnage sélectionné, les écarts

relevés dans la recherche, et la pertinence des indicateurs retenus.

La deuxième partie touche la dimension normative de la problématique. Les aspects abordés concernent principalement la dualité de recours et les conflits de juridiction, la compétence et le rôle de l'arbitre de grief, la notion d'égalité et le droit du travail, puis la finalité de la Charte québécoise. Certains participants ont traité du pouvoir exclusif de l'arbitre de griefs, alors que d'autres ont présenté une étude comparative des deux juridictions. Outre l'examen de la notion d'égalité en milieu de travail, l'on examina aussi la jurisprudence pertinente afin d'exposer la position des tribunaux sur la question de dualité de recours.

Cet ouvrage regroupe les contributions de participants issus de domaines divers. Les cadres, professeurs, avocats et étudiants qui ont pris part à ce débat oeuvrent notamment dans le domaine juridique et en relations industrielles. Ils ont tous nourri ce débat par des perspectives différentes. Toute personne intéressée au droit du travail ainsi qu'au droit de la personne trouvera en cette publication une lecture enrichissante.

**Carmelle SALOMON-
LABBÉ**

Jeffrey TALPIS, *If I am from Grand-Mère, Why Am I Being Sued in Texas?: Responding to Inappropriate Foreign Jurisdiction in Quebec-United*

States Crossboarder Litigation, Montréal, Thémis, 2001, 250 pages, ISBN 2-89400-139-8.

L'auteur, professeur de droit à l'Université de Montréal, traite d'un problème très ponctuel de droit international privé : les litiges transfrontaliers mettant en cause le Québec et les États-Unis.

Le sujet est traité en deux parties. La première porte sur la compétence des tribunaux en matière de droit international privé au terme du droit québécois et du droit américain. Le premier chapitre examine les dispositions du Code civil du Québec servant de fondement à la compétence internationale des tribunaux québécois. Les sujets traités concernent par exemple, les actions personnelles à caractère patrimoniale, les mesures provisoires ou conservatoires, les conflits de juridiction, les théories de litispendance et de *forum non conveniens*, les clauses d'arbitrage et les demandes reconventionnelles.

Le deuxième chapitre expose les règles du droit américain en matière de droit international privé. Parmi les sujets abordés soulignons les questions constitutionnelles, les affaires entreprises sur Internet, l'élection de for, le pouvoir discrétionnaire, et le jugement déclaratoire.

Le dernier chapitre nous renseigne sur la compétence des autorités étrangères, la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers au Québec. Il soulève des questions concernant les transactions faites sur Internet, les filiales de compagnies, le soulèvement du voile corporatif, le juge-

ment issu d'un recours collectif, les mesures provisoires, les injonctions et la saisie des biens.

Dans la deuxième partie, l'ouvrage aborde les moyens de défense que peut soulever le défendeur québécois qui se retrouve devant le mauvais forum. Il explique aussi certaines stratégies pouvant être appliquées aux diverses phases d'un différend. Il traite aussi des mesures préventives à prendre dans certains cas.

L'ouvrage comporte, en outre, cinq documents en annexe, dont un extrait du Code civil du Québec renfermant les dispositions sur le droit international privé, puis un extrait de l'ALENA.

Tout praticien intéressé par le droit international privé trouvera en cet ouvrage un outil pratique car l'auteur examine la législation et la jurisprudence pertinentes, sans négliger l'aspect pratique.

Carmelle SALOMON-LABBÉ

Daniel TURP, *Le droit de choisir: Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*, Montréal, Thémis, 2001, 996 pages, ISBN 2-89400-158-4.

Daniel Turp est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il enseigne depuis 1982 le droit international public ainsi que le droit constitutionnel avancé. Entre 1997 et 2000, il était député du Bloc Québécois et porte-parole pour les Affaires étrangères et les Affaires intergouvernementales.

Il a regroupé sous une seule couverture les essais qu'il a rédigés sur le droit du Québec à disposer de lui-même. Préfacé par l'ancien premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, cet ouvrage compte près de mille pages et réunit 25 textes anglais et français. Ces écrits s'étalent sur 25 ans. Plus précisément, ils couvrent une période débutant en 1976, année marquant l'accession au pouvoir du Parti Québécois dont le chef était René Lévesque, puis se terminent en 2001, année correspondant à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'exercice des prérogatives et des droits fondamentaux du peuple québécois et de l'État du Québec*.

Le livre comprend en annexe 20 documents auxquels il est fait référence dans les différents essais.

Qu'il soit sécessionniste ou pas, le lecteur trouvera en cet ouvrage un outil de référence incontournable. La question de souveraineté du Québec étant toujours d'actualité, les réflexions que renferme ce livre le demeureront également.

**Carmelle SALOMON-
LABBÉ**

J.-P. VILLAGGI, *L'évaluation psychologique dans le contexte légal : Sources et commentaires*, Cowansville, Yvon Blais, 2001, 284 pages, ISBN 2-89451-498-0.

Professeur à la Faculté de science politique et de droit à l'Université du Québec à Mont-

réal, M. Jean-Pierre Villaggi a préparé un ouvrage fort intéressant qui traite de l'évaluation psychologique dans un contexte juridique. Destiné principalement aux avocats, cet ouvrage a pour objet de familiariser les avocats au domaine de la psychologie. Les notions qu'il renferme permettront aux avocats d'évaluer plus aisément les opinions émises par un psychologue à titre de preuve d'expertise.

Le livre est divisé en 2 titres. Le premier titre explique ce qu'est une évaluation psychologique. Le deuxième titre décrit les principaux outils d'évaluation psychologique et de classification.

Dans le premier titre, l'auteur établit la distinction entre le rôle que joue le psychologue à titre d'expert et celui qu'il joue à titre de thérapeute. Il décrit ensuite de façon globale la démarche scientifique que doit suivre le psychologue pour assurer une évaluation psychologique adéquate. Une section distincte traite de l'évaluation psychologique dans les cas de sévices sexuels, de rupture du lien matrimonial et d'évaluation de séquelles psychologiques suite à un événement traumatique. L'auteur clôt le premier titre en décrivant la structure de divers tests psychologiques.

Le deuxième titre présente divers types de tests psychologiques qu'un expert peut administrer à ses patients. L'auteur examine d'abord certains types de tests d'intelligence administrés aux adultes, jeunes adultes et aux enfants. Il aborde ensuite les

thèmes suivants : l'évaluation neuropsychologique, l'évaluation psychologique de personnes en difficultés, de même que l'évaluation de la personnalité. Outre les circonstances dans lesquelles les tests doivent être administrés, M. Villaggi prend le soin de présenter le niveau de fidélité, les lacunes, composantes et caractéristiques afférents aux tests psychologiques dont il a traité.

Sans égarer le lecteur dans les méandres du monde de la psychologie, M. Villaggi présente un livre fortement recommandé à l'avocat praticien qui, pour servir au mieux les intérêts de son

client, est appelé, soit à soumettre au tribunal des preuves d'expert, soit à réfuter un tel moyen de preuve présenté par la partie adverse. L'auteur s'adresse, en outre, au juge qui, dans le cadre de son travail, doit décider de la pertinence, de l'admissibilité et du poids à accorder à une preuve d'expertise soumise par les parties en cause. Bref, le professionnel du droit sera dorénavant mieux outillé et plus apte à juger si l'utilisation d'une évaluation psychologique respecte les règles de l'art.

**Carmelle SALOMON-
LABBÉ**